

Aménagement forestier

aménagement de la forêt communale de CHARMES-EN-L'ANGLE

Département : 52 - Haute-Marne

2015 - 2034

Surface cadastrale 42,80 85 ha

Surface retenue pour la gestion 42,81 ha

**Exemplaire destiné à la mise à disposition du public,
limité à la partie technique de l'aménagement
conformément aux dispositions de l'article D212-6 du code forestier**

Schéma régional d'aménagement : Champagne-Ardenne

Présentation de l'aménagement
Forêt communale de CHARMES-EN-L'ANGLE
2015 - 2034

Le contexte

La forêt communale de Charmes-en-l'angle, d'une surface de 42.81 ha, est divisée en 4 massifs: un massif principal, canton de la Grande Vallée, situé sur un plateau et des versants nord et est (33.95 ha, parcelles 1 à 24), un massif plus petit, lui aussi sur plateau et versant ouest (7.60 ha, parcelles 25 à 30), et 2 parcelles isolées (la parcelle 31 pour 0.55 ha et la parcelle 32 pour 0.71 ha). Cette forêt appartient à la région naturelle du Plateau des Bars nord.

Les principaux enjeux de la forêt

- **Fonction de production**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Production	0 ha	19 ha	16 ha	8 ha

Pour la production de bois, le niveau d'enjeu est qualifié de faible sur les plateaux calcaires au regard de la fertilité des sols superficiels; il est qualifié de moyen pour les pentes ombragées des versants mésothermes, de fort pour le versant ombragé au nord.

- **Fonction écologique**

Niveau d'enjeu	Sans objet	Ordinaire	Reconnu	Fort
Écologie	0 ha	43 ha	0 ha	0 ha

Pour l'environnement, un niveau d'enjeu "ordinaire" est retenu pour l'ensemble de la forêt, car elle n'est concernée que par deux zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type II.

- **Fonction sociale**

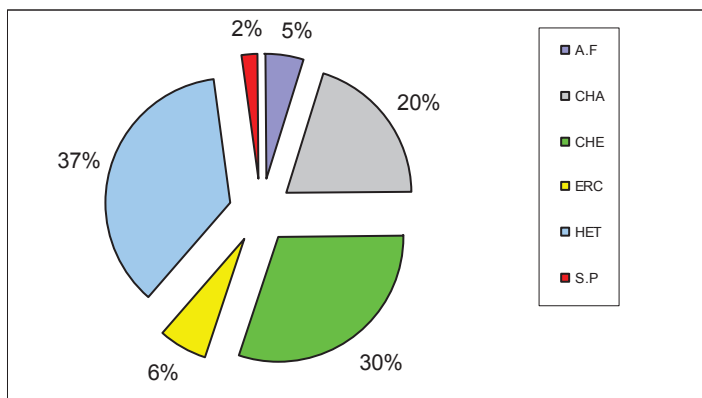
Niveau d'enjeu	Sans objet	Local	Reconnu	Fort
Social	0 ha	37 ha	6 ha	0 ha

Il existe un enjeu "reconnu" pour la protection du paysage au niveau des pentes boisées qui surplombent le village de Charmes-en-l'angle, et le long de la RD 126.

L'état des lieux de la forêt

Composition

Le Hêtre est l'essence principale rencontrée dans cette forêt et représente 37% des tiges (il est dominant sur 59% des placettes et en mélange avec le Chêne sessile sur 11% des placettes). Le Chêne sessile est, lui, dominant sur 21% des placettes, et représente 30% des tiges. Le Charme est encore bien représenté, surtout dans les bois moyen, les petits bois (il représente 20% des tiges) et surtout dans le taillis.



Structure

La structure est encore dominée par l'héritage du TSF régularisé dans les gros bois: 62% des placettes ont une structure à gros bois. 21% des placettes sont, elles aussi, régularisées, mais en bois moyens. Seuls 17% des placettes sont occupées par un peuplement irrégularisé.

A l'échelle de la forêt, si on inclut les petits bois de Charme, la structure est irrégularisée à bois moyen.

Capital

Le capital "arbre" est plutôt appauvri (78 % des placettes ont un capital $G < 17 \text{ m}^2$). Le capital "arbre de production" est bien évidemment, lui aussi appauvri (93% des placettes ont moins de 17 m^2 de capital G' , et même 30% ont moins de 7 m^2 de G').

A l'échelle de la forêt, le capital est moyen ($G = 14.4 \text{ m}^2$ toutes catégories de bois confondues). Si l'on ne regarde que les essences de production, le capital est faible ($G' = 10.3 \text{ m}^2$).

Bilan de l'aménagement précédent

L'aménagement passé mettait en place la conversion en futaie irrégulière, avec passage en coupe de toutes les parcelles. Cette conversion est entamée.

La régénération de Hêtre est présente sur 90% des placettes, du stade semis bas à semis hauts. Elle est considérée comme installée sur 61% des placettes. Les perches sont également en nombre (26 tiges/ha en moyenne)

La récolte de bois a été forte, supérieure à l'accroissement ($3.9 \text{ m}^3/\text{ha}/\text{an}$ contre $3.4 \text{ m}^3/\text{ha}/\text{an}$). c'est surtout le travail du taillis qui apporte ce prélèvement important (32% du volume prélevé), le prélèvement "arbres" s'élevant à $1.58 \text{ m}^3/\text{ha}/\text{an}$ soit 50% de l'accroissement.

Les recettes s'élèvent à 3219 €/an et les dépenses à 876€/an, d'où un bilan annuel positif de 2343€/an (55 €/ha/an). Ce bilan est très correct pour cette petite forêt sur plateau calcaire.

Principaux objectif de l'aménagement

Principales problématiques:

- Les parcelles sont de faible surface (1 à 2 ha environ)
- La forêt présente un capital en essences de production pauvre (10 m²/ha), avec le Hêtre dominant (36% de la surface boisée) le Chêne sessile encore très présent (29% de la surface boisée). Le Charme est (encore) abondant dans la futaie (20% de la surface boisée) et surtout dans le taillis (40% des placettes ont une couverture en taillis supérieure à 6 m²/ha).
- La forêt est globalement mûre (69% des peuplements sont à structure gros bois avec de nombreux hêtres matures) même si les bois moyens sont encore nombreux (38% des tiges dont de nombreux chênes) héritage du traitement en TSF.
- L'ensemencement est bien entamé, avec des semis de Hêtre mais aussi d'Érable sycomore, de Chêne, d'Alisier, sur 60% des placettes. Les perches sont présentes (26 tiges/ha en moyenne) avec une bonne proportion de Hêtre (35% des tiges) et d'Alisier torminal (10% des tiges) mais aussi un nombre important de charmes (30% des tiges) ou d'érables champêtre (16% des tiges).

Traitements retenus

- La conversion en futaie irrégulière est poursuivie. Les objectifs retenus sont ceux préconisés pour ce type de hêtraie du quart Nord-Est de la France, à savoir un capital en essences de production avoisinant les 17 m²/ha sur ces sols à potentiel moyen, une structure répartie en 20% petits bois, 30% bois moyens et 50% gros bois (% selon G), le Hêtre en essence objectif (60% du peuplement) et des essences secondaires nobles (Érable sycomore, Alisier torminal et Chêne sessile pour 40% du peuplement), un taillis de Charme maîtrisé à 3 m²/ha.
- Pour optimiser la récolte, les 31 parcelles sont regroupées en 10 blocs afin de parcourir, à chaque passage, une surface plus importante et offrir ainsi un volume de bois attrayant.
- La croissance des semis de Hêtre, d'Alisier torminal et de Chêne, sera accompagnée afin d'obtenir une densité de perches optimale, en nombre et en essences objectif, garante du renouvellement de la futaie.
- Le taillis de Charme devra encore être travaillé, afin d'abaisser son capital et donc son couvert, trop important dans de nombreuses placettes.

Programme d'action

Pour les coupes

- Les parcelles sont regroupées en blocs de 3.3 à 5 ha environ, afin d'optimiser la récolte.
- Le prélèvement en futaie sera faible, le capital sur pied doit être préservé.
- Un passage tous les 9-11 ans est prévu dans les parcelles de pentes, un passage tous les 13 ans dans les parcelles de plateau.
- Le taillis sera travaillé afin de réduire son couvert, ce qui devrait profiter aux perches et aux semis d'essences nobles.

Pour les travaux

- un passage, trois à cinq ans après la fin des exploitations, est nécessaire à la recherche de semis dits "utiles", à leur dégagement et leur conformation. Les perches d'avenir seront également repérées et dépressées. Ce travail doit se faire sur environ 20 % de la surface exploitée.
- Il est prévu de renouveler les plaques de parcelles avant le passage en coupe (matérialisation des limites des blocs mis en vente).
- Il est envisagé de construire une place de retournement dans la parcelle 25, afin d'optimiser les exploitations de ce canton.

Bilan prévisionnel

La mise en oeuvre du programme de coupes doit permettre la récolte de 1510 m³ grumes de hêtres arrivés à maturité, de chênes et autres feuillus nobles, de 860 m³ de houppiers et 820 m³ de taillis. Cette récolte est proche de celle réalisée lors du précédent aménagement, en conformité avec la poursuite de la conversion en futaie irrégulière.

La mise en oeuvre du programme de travaux doit permettre le renouvellement des peuplements par la recherche de semis d'essences de production (Hêtre, Érable sycomore, Alisier torminal, Chêne sessile), l'éducation de perches d'avenir pour leur passage dans la futaie.

Le bilan financier prévisionnel est satisfaisant pour cette petite forêt de plateau calcaire, avec un revenu annuel moyen de 2068 € (48 €/ha/an), globalement égal au revenu annuel de la période passée (tassement des prix du bois, surtout du Hêtre, et effort de dégagement de semis et surtout d'éducation des perches d'avenir en légère hausse)

Ce bilan est établi à titre indicatif: il dépend de la bonnes tenues de coupes, de la bonne réalisation des travaux et de l'évolution des marchés et des coûts.

Document ONF

1. ETAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative		
Nom de l'aménagement	aménagement de la forêt communale de CHARMES-EN-L'ANGLE	
N° Modification d'aménagement		

Numéro du ou des départements de situation	52 - Haute-Marne	
Communes de situation	Charmes-en-l'angle	
N° ONF de la région nationale IFN de référence	417- Plateau des Bars Nord	
Schéma régional d'aménagement de référence	Champagne-Ardenne	

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
------------------------------	------------------------

Période d'application	Année début	Année échéance
	2015	2034

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
CHARMES-EN-L'ANGLE	F03484Z	42,80 85 ha	23/05/1997	1996	2011

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	42,80 85 ha
Surface retenue pour la gestion	42,81 ha
Surface boisée en début d'aménagement	42,81 ha
Surface en sylviculture de production	42,81 ha

COMMENTAIRES : La surface bénéficiant du régime forestier prends en compte les parcelles en cours de soumission (parcelles B35-B36-B37). Elles seront incorporées aux parcelles forestières voisines.
--

1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu nul ou sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse	nul 0 ha	faible 19 ha	moyen 16 ha	fort 8 ha	43 ha
biodiversité		ordinaire 43 ha	reconnu	fort	43 ha
paysage, accueil, eau potable		local 37 ha	reconnu 6 ha	fort	43 ha
protection contre les risques naturels	nul 43 ha	faible	moyen	fort	43 ha

COMMENTAIRES : Pour la production ligneuse, la répartition se fait par parcelle, en fonction des potentialités des stations forestières: enjeu faible pour les parcelles sur plateau calcaire à sol superficiel, enjeu moyen pour les parcelles de versant mésotherme, enjeu fort pour les parcelles du versant nord ombragé.

Pour la biodiversité, un enjeu ordinaire est retenu car la forêt n'est concernée que par des ZNIEFF de type II.

Pour le paysage, l'enjeu est reconnu pour les pentes surplombant le village et les bords du CD 126, il est local pour le reste de la forêt.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Aucun statut réglementaire n'est répertorié : parc national, réserves, sites, monuments, périmètre de captage.		

Éléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
ZNIEFF de type II	43 ha	FR 210020178 = massif boisé de Blinfey

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : Cette ZNIEFF, qui concerne tout le massif boisé entre Beurville et Charmes-en-l'angle, s'intéresse surtout à la hêtraie sèche des pentes ensoleillées. Ce type de station ne se rencontre pas en forêt de Charmes-en-l'angle. L'appartenance à cette ZNIEFF de type II n'entraîne pas de contrainte de gestion.

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Il n'existe pas de menace forte : pas de problèmes sanitaires graves (le Frêne, touché par la Chalarose, est peu présent dans cette forêt), densité d'ongulés supportable par la végétation (quelques semis hauts abroustis et quelques frottis dus au chevreuil), seule essence inadaptée: le sapin pectiné qui ne sera pas gardé.	

Éléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Importance sociale ou économique de la chasse	43 ha

CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT : La chasse est louée avec la forêt communale voisine de Charmes-la-grande. Même si l'étude d'impact du gibier sur les semis ne révèle pas de déséquilibre, il faut maîtriser les populations de chevreuils, mais aussi de sangliers.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt
Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête.

Document ONF

1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	229 m	308 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
C1A-(US2a)	hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau	2,75 ha	7%
C1A-(US9a)	hêtraie-chênaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de versant ensoleillé calcaire	2,25 ha	5%
C1B-(US2b)	hêtraie-chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau	19,33 ha	45%
C1C-(US10)	hêtraie-chênaie-charmaie de versant mésotherme	9,41 ha	22%
C1E-(US12)	chênaie pédonculée-charmaie de bas de versant ou de fond de vallon mésophile	1,35 ha	3%
C1G-(US7)	hêtraie de versant ombragé calcaire à neutre	7,72 ha	18%
TOTAL		42,81 ha	

COMMENTAIRES : L'analyse des stations s'est faite par actualisation de la carte présente dans l'aménagement de 1996. Le code fait référence aux groupes stationnels retenus dans le SRA, avec la correspondance de l'unité stationnelle du guide pour l'identification des stations des plateaux calcaires de Champagne-Ardenne de L.Milard (2002) entre parenthèses.

La station de plateau (US2b) est de faible potentialité: on y pratiquera une sylviculture extensive. Sur versants, les potentialités sont meilleures, surtout en versant nord : on y pratiquera une sylviculture plus dynamique.

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Hêtre		36%
Chêne sessile		29%
Charme		20%
Erable champêtre		6%
Autre feuillus		6%
Autre résineux		3%
TOTAL		100%

COMMENTAIRES : Le calcul est fait d'après la surface terrière des peuplements. Le Charme est encore très présent (surtout dans les petits bois). Le Chêne est également bien représenté (surtout dans les bois moyens). La présence forte de ces 2 essences reflète bien l'héritage du TSF chênaie-charmaie. Le Hêtre s'installe bien (il est présent dans les gros bois et en semis et perches, signe d'un renouvellement en cours).

Les autres feuillus regroupent le Merisier, les Érables plane et sycomore, le Tilleul, le Robinier. Les autres résineux regroupent l'Épicéa, le Sapin pectiné, le Pin sylvestre.

Répartition des types de peuplement (structure basée sur le G' - essences de production seules)			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
22	peuplement à bois moyens	5,04 ha	12%
23	peuplement à bois moyens avec gros bois	4,00 ha	9%
31	peuplement à gros bois avec petits bois	2,55 ha	6%
32	peuplement à gros bois avec bois moyens	12,71 ha	30%
33G	peuplement à gros bois	9,00 ha	21%
33T	peuplement à très gros bois	2,00 ha	5%
51	peuplement irrégulier à petits bois	2,27 ha	5%
52	peuplement irrégulier avec bois moyens	3,00 ha	7%
53	peuplement irrégulier avec gros bois	2,24 ha	5%
TOTAL		42,81 ha	

COMMENTAIRES : La forêt a fait l'objet d'un inventaire relascope à angle constant, au maillage de 1 point/ha. Le taillis, les semis et les perches ont également été évalués.

Les peuplements régularisés à bois moyens (codes 22-23) représentent 21% de la surface boisée; ceux, régularisés à gros bois (codes 31-32-33), représentent 62% de la surface. Enfin, 17% de la surface est occupée par des peuplements irrégularisés (codes 51-52-53).

A l'échelle de la forêt, au regard des essences de production, le capital est faible ($G' = 10,2 \text{ m}^3/\text{ha}$). La structure est régularisée à gros bois avec bois moyen (code 32).

En incluant les petits bois de Charme, le capital monte à $14,4 \text{ m}^3/\text{ha}$. La structure se trouve irrégularisée en bois moyen (code 52).

2. PROPOSITIONS DE GESTION

2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	42,81 ha	42,30 ha
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Hors sylviculture de production		
TOTAL	42,81 ha	

COMMENTAIRES : la conversion en futaie irrégulière, mise en œuvre au précédent aménagement, est poursuivie.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	diamètre retenu	âge retenu (suivi surfacique)
Hêtre	parcelles de plateau (station C1B)	20,33 ha	47,5%	55	
Hêtre	parcelles de pente (stations C1A, C1C et C1G)	22,48 ha	52,5%	60	
TOTAL		42,81 ha			

COMMENTAIRES : le Hêtre est l'essence objectif retenue sur l'ensemble de la forêt, avec un diamètre d'exploitation plus faible sur les sols superficiels des plateaux que dans les pentes d'adret. Sa part devra représenter, à long terme, 70% du capital des essences de production. Les essences associées, telles le Chêne sessile, l'Alisier torminal, l'Érable sycomore, seront favorisées, afin d'atteindre une proportion de 30 %. Un effort particulier sera fait lors des dégagements de semis et l'éducation des perches pour favoriser ces essences.

2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	0,00 ha
Surface effectivement régénérée	0,00 ha

COMMENTAIRES : Le traitement appliqué sur cette forêt est l'irrégulier: la recherche de la régénération se fait de manière diffuse sur l'ensemble de la surface boisée.

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface		0,00 ha	
Traitements en Taillis ou TSF		0,00 ha	
Traitements avec renouvellement non suivi en surface		42,81 ha	
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)		16 m²	
Cible densité de perches à l'équilibre		40 tiges	
Etat général de maturité des peuplements		globalement vieillie	
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	16 m²	14,4 m²	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	61%	
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	80 tiges	26 tiges	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe			

COMMENTAIRES : La surface terrière actuelle est moyenne (14,4 m²/ha mais seulement 10,2 m²/ha de G'). On vise une surface terrière, en essences de production, de l'ordre de 15 m² sur plateau et de 17 m² sur versants. Il convient donc d'accroître le capital d'essences de production par des prélèvements plus faibles que l'accroissement biologique. La régénération est bien installée: on veillera à accompagner les semis afin d'obtenir des perches de qualité et un bon mélange d'essences de production. Le taillis de Charme est encore abondant et doit être maîtrisé voir réduit: on poursuivra son furetage au fur et à mesure de la croissance des perches d'essences nobles.

2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Rotation	Bloc
Code	Libellé						
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	1		1,05	1,05	11	1
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	2		0,95	0,95	11	1
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	3		1,30	1,30	11	1
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	4		1,27	1,27	10	4
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	5		1,39	1,39	13	2
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	6		1,07	1,07	13	2
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	7		1,53	1,53	11	3
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	8		1,18	1,18	10	4
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	9		1,66	1,66	10	4
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	10		1,19	1,19	13	2
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	11		1,93	1,93	13	2
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	12		1,43	1,43	13	5
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	13		1,13	1,13	13	5
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	14		1,23	1,23	11	3
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	15		1,21	1,21	11	3
IRRF	irrégulier à potentiel fort	16		3,75	3,75	9	7
IRRF	irrégulier à potentiel fort	17		2,33	2,33	9	8
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	18		1,38	1,38	13	6
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	19		1,05	1,05	13	6
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	20		1,39	1,39	13	6
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	21		1,52	1,52	13	5
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	22		0,72	0,72	13	5
IRRF	irrégulier à potentiel fort	23		1,82	1,82	9	8
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	24		0,47	0,47	13	5
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	25		1,24	1,24	11	9
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	26		1,19	1,19	11	9
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	27		1,38	1,38	11	9
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	28		1,49	1,49	13	10
IRRM	irrégulier à potentiel moyen	29		1,21	1,21	11	9
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	30		1,09	1,09	13	10
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	31		0,55	0,55	13	10
IRRE	irrégulier extensif à potentiel faible	32		0,71	0,71	13	10
Totaux				42,81	42,81		

COMMENTAIRES : Les parcelles sur sol superficiel, à argile de décarbonatation peu épaisse de plateau, sont traitées en irrégulier extensif à potentiel faible. Celles sur versants mésothermes sont classées en irrégulier à potentiel moyen, celles sur versant nord ombragé sont classées en irrégulier à potentiel fort. La régénération est présente presque partout: il n'est pas créé de groupe irrégulier à renouvellement prioritaire. Les 31 parcelles sont regroupées en 10 blocs afin d'optimiser la récolte (surface martelée plus importante et volumes plus attractifs). Les rotations sont de 9 ans pour les parcelles à enjeu de production ligneuse fort, de 10-11 ans pour les parcelles à enjeu moyen et de 13 ans pour les parcelles à enjeu faible.

2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code coupe			bloc
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG								
2015	5			IRRE	1,39	1,39		IRR			2
	9			IRRM	1,66	1,66		IRR			4
	10			IRRE	1,19	1,19		IRR			2
2016	16			IRRF	3,75	3,75		IRR			7
2017	17			IRRF	2,33	2,33		IRR			8
	23			IRRF	1,82	1,82		IRR			8
2018	7			IRRM	1,53	1,53		IRR			3
	14			IRRM	1,23	1,23		IRR			3
	15			IRRM	1,21	1,21		IRR			3
2019	1			IRRM	1,05	1,05		IRR			1
	2			IRRM	0,95	0,95		IRR			1
	3			IRRM	1,30	1,30		IRR			1
	12			IRRE	1,43	1,43		IRR			5
	13			IRRE	1,13	1,13		IRR			5
	21			IRRE	1,52	1,52		IRR			5
	22			IRRE	0,72	0,72		IRR			5
	24			IRRE	0,47	0,47		IRR			5
2020	18			IRRE	1,38	1,38		IRR			6
	19			IRRE	1,05	1,05		IRR			6
	20			IRRE	1,39	1,39		IRR			6
2021	28			IRRE	1,49	1,49		IRR			10
	30			IRRE	1,09	1,09		IRR			10
	31			IRRE	0,55	0,55		IRR			10
	32			IRRE	0,71	0,71		IRR			10
2022	4			IRRM	1,27	1,27		IRR			4
	8			IRRM	1,18	1,18		IRR			4
	9			IRRM	1,66	1,66		IRR			4
2023	25			IRRM	1,24	1,24		IRR			9
	26			IRRM	1,19	1,19		IRR			9
	27			IRRM	1,38	1,38		IRR			9
	29			IRRM	1,21	1,21		IRR			9
2024	5			IRRE	1,39	1,39		IRR			2
	6			IRRE	1,07	1,07		IRR			2
	10			IRRE	1,19	1,19		IRR			2
	11			IRRE	1,93	1,93		IRR			2
2025	16			IRRF	3,75	3,75		IRR			7
2026	17			IRRF	2,33	2,33		IRR			8
	23			IRRF	1,82	1,82		IRR			8
2027											
2028											
2029	7			IRRM	1,53	1,53		IRR			3
	14			IRRM	1,23	1,23		IRR			3
	15			IRRM	1,21	1,21		IRR			3

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code coupe			bloc
	P ^{lle}	UG	Partie d'UG								
2030	1			IRRM	1,05	1,05		IRR			1
	2			IRRM	0,95	0,95		IRR			1
	3			IRRM	1,30	1,30		IRR			1
2031	4			IRRM	1,27	1,27		IRR			4
	8			IRRM	1,18	1,18		IRR			4
	9			IRRM	1,66	1,66		IRR			4
2032	12			IRRE	1,43	1,43		IRR			5
	13			IRRE	1,13	1,13		IRR			5
	21			IRRE	1,52	1,52		IRR			5
	22			IRRE	0,72	0,72		IRR			5
	24			IRRE	0,47	0,47		IRR			5
2033	18			IRRE	1,38	1,38		IRR			6
	19			IRRE	1,05	1,05		IRR			6
	20			IRRE	1,39	1,39		IRR			6
	25			IRRM	1,24	1,24		IRR			9
	26			IRRM	1,19	1,19		IRR			9
	27			IRRM	1,38	1,38		IRR			9
	29			IRRM	1,21	1,21		IRR			9
2034	16			IRRE	3,75	3,75		IRR			7
	28			IRRE	1,49	1,49		IRR			10
	30			IRRE	1,09	1,09		IRR			10
	31			IRRE	0,55	0,55		IRR			10
	32			IRRE	0,71	0,71		IRR			10

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter

G total à récolter durant aménagement	173 m ²
volume bois fort total à récolter durant aménagement	190 m ³

COMMENTAIRES : Le volume présumé à récolter se répartit en 1510 m³ grume, 860 m³ houppiers et 820 m³ de taillis.

2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
4DIV2	travaux en futaie irrégulière	forêt	13 ha	dégagement de semis et dépressage de perches dans les zones ensemencées	10 140 €	I
Total					10 140 €	
soit annuellement					507 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES : Il est recommandé de prévoir un passage en dégagement de semis et dépressage de perches, 3 à 5 ans après la fin de la coupe, sur environ 20% de la surface.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q ^{té}	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
création d'une place de retournement	p 25	200 m ²		4 000 €	
Total				4 000 €	
soit annuellement				200 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES : La desserte est assurée par des chemins ruraux. Il conviendrait de prévoir une place de retournement pour les grumiers. Une étude de faisabilité conjointe à la desserte de la forêt de Charmes-la-grande, a déjà été envisagée.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
renouvellement des plaques de parcelles	forêt	260 u	2 passages	1 940 €	E
Total				1 940 €	
soit annuellement				97 €/an	

* Investissement ou Entretien

COMMENTAIRES : Le renouvellement des plaques de parcelles se fera par blocs, au fur et à mesure des exploitations.

2.6 Engagement environnemental

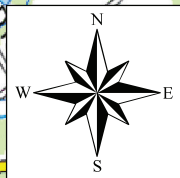
Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	RBI : surface boisée (dans la limite de 500 ha)	
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	

COMMENTAIRES : Aucune surface n'est dédiée au maintien de vieux bois. La préservation de vieux hêtres, de façon ponctuelle, est néanmoins possible.

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	oui

COMMENTAIRES : Le nid de Milan royal sera surveillé annuellement et toutes les mesures de protection seront prises s'il était occupé.

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité Docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000



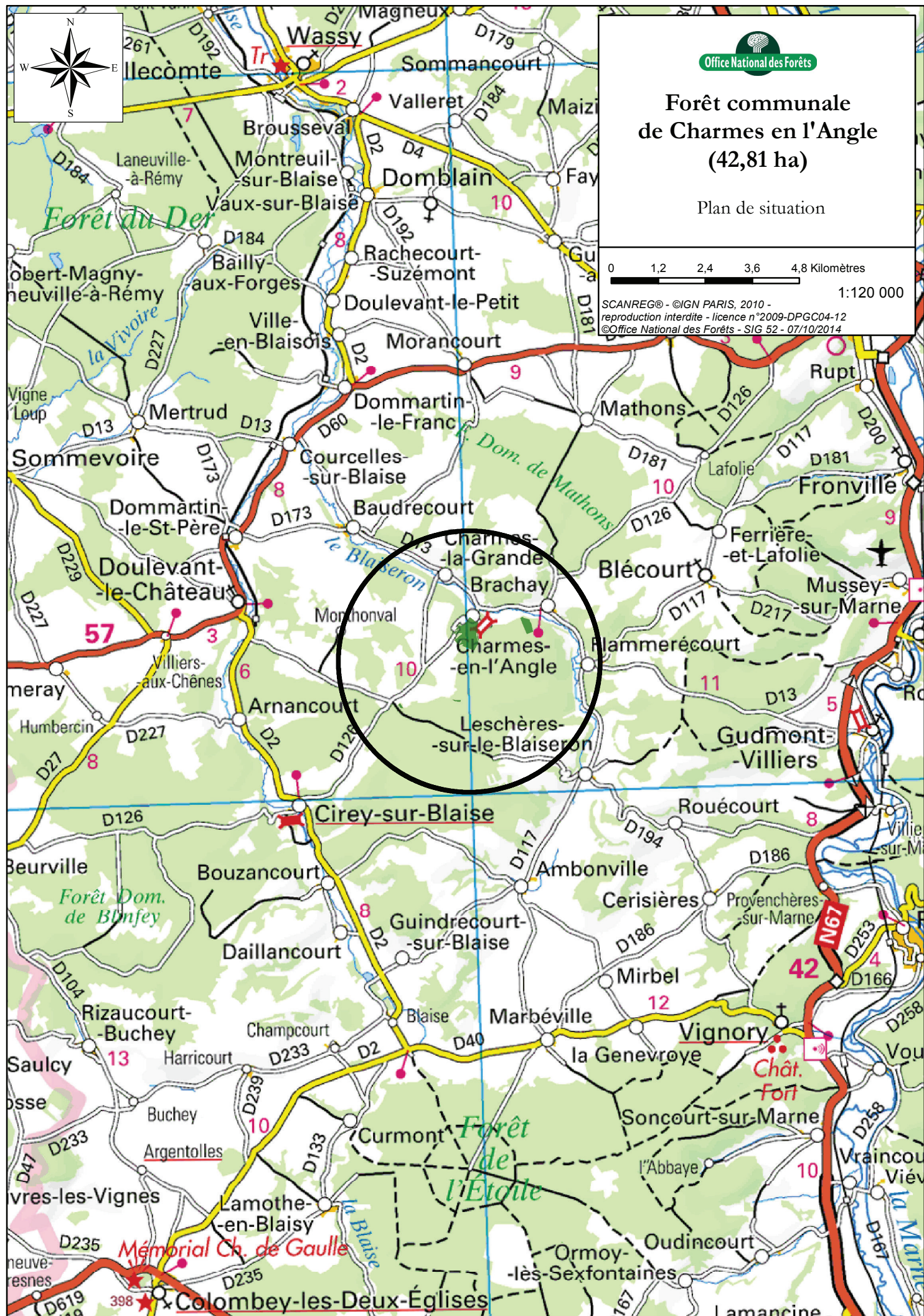
Forêt communale de Charmes en l'Angle (42,81 ha)

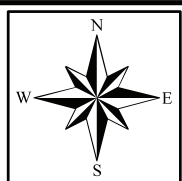
Plan de situation

0 1,2 2,4 3,6 4,8 Kilomètres

1:120 000

SCANREG® - ©IGN PARIS, 2010 -
reproduction interdite - licence n°2009-DPGC04-12
©Office National des Forêts - SIG 52 - 07/10/2014





Document ONF



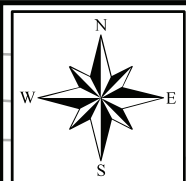
Forêt communale de Charmes en l'Angle

Carte des limites et des équipements

- Route revêtue
- Route ou chemin empierré
- Chemin en terrain naturel
- Alignement de bornes
- Chemin non matérialisé par autre chose
- Fossé
- Ligne

0 100 200 Mètres

1:10 000



Document ONF

-  US2b (C1B) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation peu épaisse de plateau
-  US2a (C1A) : Hêtraie-Chênaie-charmaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de plateau
-  US7 (C1G) : Hêtraie (Chênaie-charmaie) de versant ombragé calcaire à neutre
-  US9a (C1A) : Hêtraie-Chênaie sur argile de décarbonatation moyennement épaisse de versant ensoleillé calcaire
-  US10 (C1C) : Hêtraie-Chênaie-charmaie de versant mésotherme
-  US12 (C1E) : Chênaie pédonculée-charmaie de bas de versant ou de fond de vallon mésophile



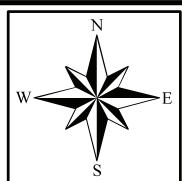
Forêt communale de Charmes en l'Angle

Carte des stations forestières

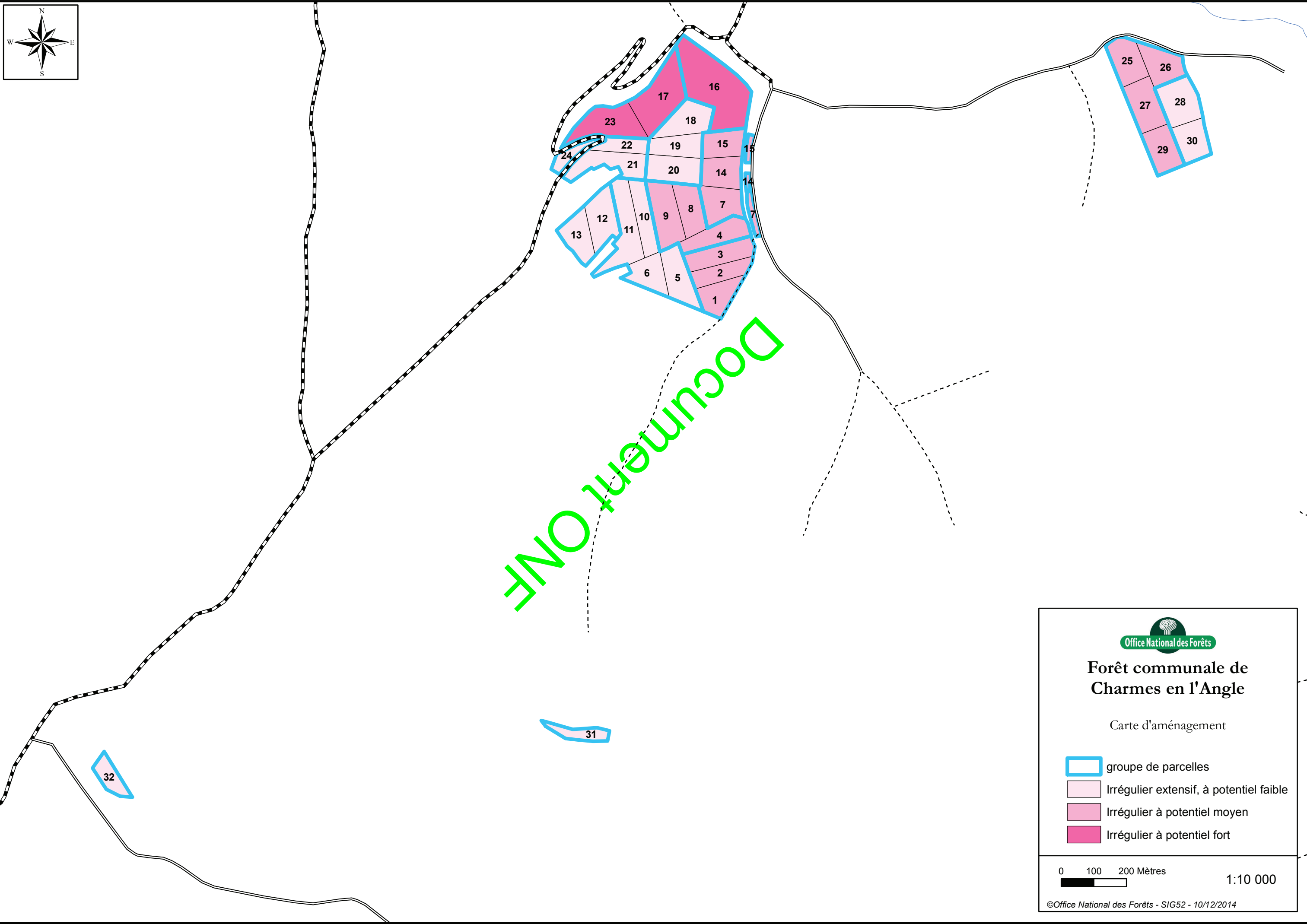
0 100 200 Mètres

1:10 000

©Office National des Forêts - SIG52 - 10/12/2014



Document ONF



Forêt communale de Charmes en l'Angle

Carte d'aménagement

-  groupe de parcelles
-  Irrégulier extensif, à potentiel faible
-  Irrégulier à potentiel moyen
-  Irrégulier à potentiel fort

0 100 200 Mètres

1:10 000